



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Relative au projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie s'est engagée par délibération du conseil communautaire le 28 septembre 2018 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le projet de PCAET élaborée à l'échelle des 41 communes du territoire, a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 6 juin 2024. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un plan à la fois stratégique et opérationnel, qui a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication des acteurs autour des thématiques suivantes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air et la réduction des polluants atmosphériques ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique.

En application des dispositions de l'article L 123-19 du Code de l'environnement, une procédure de consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet du PCAET. La consultation publique est prévue du **22 avril 2025 à 9h00 au 23 mai 2025 à 16h00 inclus**.

Le dossier de consultation sera consultable et accessible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie : <https://www.casas57.fr/>.

Il pourra également être consultable au siège de la Communauté de Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie, du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 sur rendez-vous.

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le projet de PCAET composé du diagnostic, de la stratégie, du plan d'actions, du dispositif de suivi et d'évaluation, de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale du 2 octobre 2024 ;
- L'avis conjoint du Président de Région et des services de l'Etat en date du 12 septembre 2024
- Les éléments de réponse aux avis de l'Etat et de l'autorité environnementale
- La plaquette du plan d'actions
-

Durant toute la période de consultation, le public pourra présenter ses observations et contributions :

Par écrit à l'adresse mail suivante : pcaet-consultationpublique@casas57.fr ;

Par écrit à l'attention de M. le Président de la CASAS à l'adresse : Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie – 10-12, rue du Général de Gaulle – 57502 SAINT AVOLD ;

Par écrit sur les registres papier mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie ;

Il est proposé de répondre à une enquête via le formulaire sur le site de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie <https://www.casas57.fr/>.

Une information de la mise en consultation au public sera transmise aux communes pour publication et diffusion - éventuellement via leur site (transmission d'un lien).

Le service Transition de la Communauté d'Agglomération se tient à la disposition du public pour fournir des informations sur le projet du PCAET à l'adresse suivante : pcaet@casas57.fr

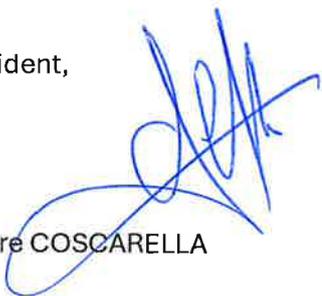
Au terme de la consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé. Les questions et réponses permettant la prise en considération des observations sera consultable pendant un an à compter de sa publication par voie électronique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie. Les observations réalisées en dehors de la période de consultation ne seront pas prises en considération.

Le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et observations émises durant la consultation publique.

Enfin et pour clore la procédure d'élaboration, le PCAET sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie.

Notifié le 16... avril 2025.

Le Président,


Salvatore COSCARELLA